



COMMUNE DE RIVERY 80136  
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST  
DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Excusés : 2

Absent : 1

Date de convocation : 1<sup>ER</sup> octobre 2015

L'an deux mille quinze, le 8 octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du premier octobre deux mille quinze, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

**Présents** : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Daniel BEAUPERE - Céline MAGNÉ – Dominique CAPRON - Nathalie JOLY - Pierre-Yves DOREZ - Imane STASIK - Joëlle SERVAIS - Sophie BOUDAILLEZ - Jules SUIVENG - Fabrice AUBEL – Stéphanie DIZIERE - Angélique DUBUS - Jean-Paul PLEZ - Chantal SUIVENG – Jean-Louis FIQUET - Jean-Antoni STEFANIAK - Marc NICOLAS.

**Absents excusés** : Mmes et MM : Claude ROUSSEL (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve VICART).

**Absente** : Madame Hélène BELY.

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures neuf.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ;

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Madame Sophie BOUDAILLEZ a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur BOCQUILLON souhaite la bienvenue à Madame Christèle THUILLIER, nouvelle DGS.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

1. Délibérations pour demandes de subventions,
2. Admissions en non-valeurs,
3. Questions diverses

## **1 – Délibérations pour demandes de subventions :**

M Bernard BOCQUILLON expose les faits :

Dans le cadre de l'aménagement scénique et voirie du futur pôle culturel et social JEAN CAYEUX, la commune de Rivery a sollicité plusieurs partenaires afin d'obtenir des subventions.

Dans ce cadre, il y a lieu de fournir à l'appui de chaque demande, une délibération du conseil notifiant la demande de subvention.

Les demandes de subventions sont adressées :

- le Conseil Départemental (dans le cadre du dispositif IDEAL)
- le Conseil Régional (dans le cadre du dispositif PRAT 2014-2020)
- Madame la Députée, Mme Barbara POMPILI (dans le cadre de la réserve parlementaire)
- Monsieur le Sénateur, Mr Christian MANABLE (dans le cadre de la réserve parlementaire)
- Madame la Ministre de la Culture
- Madame la Préfète de la Somme (dans le cadre de :
  - la dotation amendes de police
  - la dotation équipement des territoires ruraux (DETR) et plus précisément le développement de l'accessibilité)

M Bernard BOCQUILLON précise que les dossiers sont actuellement à l'étude, les délibérations doivent être fournis au plus tard le 15 octobre, d'où ce conseil municipal organisé principalement afin de répondre à cette demande.

M Bernard BOCQUILLON apporte des précisions sur ces travaux :

### **Point sur l'espace scénique :**

La grande salle d'activités de 150 m<sup>2</sup> offre 150 places assises pouvant accueillir des spectacles (concert, théâtre, cabaret, conférences ....) et l'accueil des ALSH. Il y sera possible d'installer des podiums, écran de projection, gradins. L'aménagement de cet espace est chiffré à 95 000 € (serrurerie et éclairage scénique, sonorisation, audiovisuel)

### **Point sur l'espace voirie :**

L'accès au pôle culturel et social situé derrière la mairie nécessite de gros aménagements de voirie (création de voirie, dévoiement du réseau gaz, accessibilité, espaces verts, éclairage

public, mobilier urbain) dont le montant global prévisionnel s'élève à 583 031,75 €.

Il y a donc lieu de prendre 7 délibérations.

Mme Stéphanie DIZIERE questionne Mr Le Maire au sujet des budgets annoncés. Mr Le Maire confirme que les montants prévisionnels annoncés correspondent aux travaux d'aménagement voirie et scénique.

Mme Stéphanie DIZIERE s'interroge également sur la destination de ces demandes d'aides. Mr le Maire précise que la demande adressée à Mme la Préfète de la région Picardie et Préfète de la Somme au titre des amendes de police concerne l'espace voirie. Toutes les autres demandes d'aides s'adressent aux deux espaces (voirie et scénique). La demande d'aide adressée à Mme la ministre de la culture et communication sera vraisemblablement étudiée via l'appui de notre Députée, Mme Barbara POMPILI.

En conclusion, divers échanges expliquent que si des réponses négatives sont réservées à ces demandes, le projet ne sera pas remis en cause et pourra par ailleurs être financé.

Après avoir entendu Monsieur le Maire en son rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide de : (vote à main levée)

- du Sénateur de la Somme au titre la réserve parlementaire pour le financement de l'aménagement du nouveau pôle socio-culturel  
**Adopté à l'unanimité**
- du Ministre de la Culture et de la Communication pour le financement de l'aménagement du nouveau pôle socio-culturel.  
**Adopté à l'unanimité**
- de la Députée de la Somme au titre la réserve parlementaire pour le financement de l'aménagement du nouveau pôle socio-culturel.  
**Adopté à l'unanimité**
- du Conseil Régional de la Picardie au titre du PRAT pour le financement de l'aménagement du nouveau pôle socio-culturel.  
**Adopté à l'unanimité**
- de la Préfecture de la Somme au titre de la dotation amendes de police pour le financement de l'aménagement voirie du nouveau pôle socio-culturel.  
**Adopté à l'unanimité**
- de la Préfecture de la Somme au titre de la DETR pour le financement de l'aménagement voirie et scénique du nouveau pôle socio-culturel.  
**Adopté à l'unanimité**
- du Conseil Départemental de la Somme au titre du « soutien exceptionnel » et l'IDEAL pour le financement de l'aménagement voirie et scénique du nouveau pôle socio-culturel.  
**Adopté à l'unanimité**

Ces délibérations seront affichées pendant un mois en mairie.

Elles seront transmises au contrôle de légalité.

Les présentes délibérations seront mises à disposition du public.

**2 – Admissions en non-valeur :**

M Bernard BOCQUILLON expose les faits :

Un état en date du 26 juin 2015 de titres irrécouvrables a été transmis par Madame la Trésorière du Grand Amiens. Elle explique qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des pièces et demande en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour un montant total de : **100.99 €**

M la Maire rappelle que le Conseil municipal du 19/1/2015 a délivré une autorisation permanente de poursuites et à approuver les seuils suivants :

- à émettre de façon permanente les mises en demeure de payer concernant les débiteurs de produits locaux
- à poursuivre de façon permanente par voie de saisie ou d'opposition à tiers détenteurs (OTD) les débiteurs de produits locaux
- ne pas exercer de poursuites par mise en demeure de payer pour les sommes inférieures à 30,00 €
- ne pas exercer de poursuites par voie de saisie pour les sommes inférieures à 130,00 €
- ne pas exercer de poursuites par voie de vente des biens saisis si la dette est inférieure à 500,00 €.

Synthèse de la présentation en non-valeurs (cantine) :

**Année 2007** : 1 pièce pour 27.44 € (seuil inférieur à la poursuite)

**Année 2010** : 3 pièces pour 62.78€

- 1e pièce pour 20.74 € NPAI (N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative)
- 2<sup>e</sup> pièce pour 34.86 € (combinaison infructueuse d'actes)
- 3<sup>e</sup> pièce pour 18 € (seuil inférieur à la poursuite)

**Année 2011** : 1 pièce de 10.77 € (seuil inférieur à la poursuite)

A ce titre, M le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors d'une récente rencontre avec Mme Assier, comptable public, a été remis un état comprenant 5 pages d'impayés (principalement cantine dont le montant est très élevé) qui font l'objet aujourd'hui d'enquêtes par les services municipaux afin de retrouver les personnes concernées et les inviter à proposer des échéanciers de paiement avant poursuites.

M le Maire propose donc d'accepter l'admission en non-valeurs de ces créances. Les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours.

Madame Chantal SUIVENG interroge M le Maire afin de savoir si ces dettes concernent également des dettes de loyer. Il lui a été confirmé qu'il ne s'agissait que des dettes de paiement cantine.

Il est précisé que refuser l'accès des enfants à la cantine est illégal. Enfin, un état des sommes impayées dans ce cadre, est diffusé en fin d'année scolaire afin de sensibiliser les mauvais payeurs.

Après avoir entendu Monsieur le Maire en son rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les titres de recettes présentées : (vote à main levée)

Année 2007 : 1 pièce pour 27.44 € (titre 249)

Année 2010 : 3 pièces pour 62.78€ (titres 127 – 380 – 98)

Année 2011 : 1 pièce de 10.77 € (titre 50)

Pour un montant total de 100.99 €.

Adopté à l'unanimité

Cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

Elle sera transmise au contrôle de légalité.

La présente délibération sera mise à disposition du public

### **3 – Questions diverses :**

#### **Question de Mme Chantal SUIVENG**

Mme Chantal SUIVENG interroge Mr le Maire au sujet de la vente d'un terrain appartenant à la commune de Rivery situé au sein de la Zac Haute Borne. Mme Chantal SUIVENG souhaite qu'une réponse soit apportée à ce sujet.

Mr le Maire confirme que ce terrain où est installé un bac de rétention d'eau, utile dans le cadre de la sécurité incendiaire fait l'objet à ce jour d'échanges avec Amiens Métropole et le SDIS. En effet, il serait souhaitable que des bornes à incendie soient installées au sein de la Zac et répondre en partie ainsi à la législation en vigueur. Ces installations pourraient s'effectuer au moment de l'installation du dépôt de bus d'Amiens Métropole sur la zone.

Dans cette hypothèse, ce terrain « hors ouvrage » pourrait ensuite être vendu à l'établissement LECLERC qui souhaite l'acquérir en vue d'agrandissement.

M Dominique CAPRON affirme qu'à ce jour, il est impossible de certifier que ce terrain sera vendu à l'établissement LECLERC.

#### **Question de Mr Jean-Louis FIQUET**

M Jean-Louis FIQUET fait référence à la commission urbanisme du 1<sup>er</sup> octobre 2015 où a été évoquée la relocalisation des bâtiments techniques.

M Jean-Louis FIQUET souhaite savoir si, dans ce cadre un chiffrage a été proposé.

M le Maire informe qu'il a rencontré ce jour le Directeur des Courriers Automobile Picard afin d'évoquer l'éventuelle vente d'une parcelle de terrain non utilisée par la CAP. Le Directeur a dirigé M le Maire vers le Cabinet de SIMENCOURT, en charge du dossier. Un rendez-vous va prochainement être pris.

A ce sujet, Mme Chantal SUIVENG évoque des études déjà faites sur l'aménagement du site actuellement occupé par les services techniques et dont la commune de Rivery est propriétaire. Mme Chantal SUIVENG ajoute qu'il ne serait pas opportun de réengager des dépenses dans de nouvelles études.

M Dominique CAPRON réplique que ce lieu n'est pas très propice au maintien des services techniques pour 2 raisons :

- il se situe dans une zone scolaire, même si des aménagements d'horaires pour faciliter la sortie des élèves ont été pris, cela reste dangereux et relevé par le corps enseignant et parents.
- le terrain actuel, occupé par les ateliers est en partie constitué de remblais et reconnu « glissant ». Ces mouvements de terrain provoquent l'instabilité d'un mur pour lequel aucun expert ne s'est clairement positionné.

Mme Chantal SUIVENG demande donc ce qui sera prévu sur ce terrain. Aucune réponse précise ne peut être apportée à ce jour.

La relocalisation des services techniques de la commune de Rivery fait l'objet de réflexions actives.

#### **Question de Mme Chantal SUIVENG**

Mme Chantal SUIVENG a constaté de graves problèmes d'incivilité des jeunes aux abords du collège Jules Verne de Rivery et demande plus de présence de la Police Municipale.

Cette demande a été actée par M le Maire et qui s'inscrit dans les nouveaux horaires de la Police Municipale de Rivery.

Le renfort de la Police Nationale a également été sollicité.

Elle relève aussi des soucis de stationnement aux mêmes endroits. Le problème soulevé par Mme Chantal SUIVENG trouvera sa solution à la livraison du collège puisqu'un parking intérieur est prévu.

#### **Question de M Jean-Louis FIQUET**

Mr Jean-Louis FIQUET relate l'interview sur Radio France-Bleue avec Mr Le Maire de Rivery et la réunion publique du 28 septembre 2015 où a été, entre autre, évoqué le nombre d'habitants à Rivery, soit plus de 3500 habitants. Aussi, suite à ces éléments annoncés et conformément à la loi M Jean-Louis FIQUET sollicite un encart à destination de l'opposition dans la lettre d'information municipale.

Mme Nathalie JOLY rétorque que la loi précise que cette demande sera recevable au prochain mandat.

Par ailleurs, il est rappelé que le chiffre officiel est celui donné par l'INSEE et qu'à ce jour il est de 3482 habitants.

Les échanges ont rebondi sur les logements sociaux. M le MAIRE évoque l'obligation pour les communes de construire des logements sociaux et fait référence à l'injonction de Madame la Préfète de la région Picardie, préfète de la Somme à proposer un plan triennal de construction.

Madame Chantal SUIVENG souhaite qu'une copie de ce courrier lui soit remise. Copie a été donnée le jour même à Mme Chantal SUIVENG, M Jean-Louis FIQUET et M Jean-Paul PLEZ.

M Daniel BEAUPERE conclue sur ce point en rappelant que montrer « de la bonne volonté » pour la construction de ces logements sociaux permettrait ne pas avoir à payer d'amende.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 42.

La Secrétaire de séance

Sophie BOUDAILLEZ

Le Maire,

Bernard BOCQUILLON

Les membres du Conseil municipal :

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
BOCQUILLON Bernard		
VICART Steeve		
LEGAY Françoise		

BEAUPERE Daniel		
MAGNÉ Céline		
JOLY Nathalie		
ROUSSEL Claude		
DOREZ Pierre-Yves		
STASIK Imane		
SERVAIS Joëlle		
BOUDAILLEZ Sophie		
SUIVENG Jules		
AUBEL Fabrice		
BELY Hélène		
SUIVENG Chantal		
FIQUET Jean-Louis		
NICOLAS Marc		

**Rappel des délibérations du 8 OCTOBRE 2015 :**

- 1 7 Délibérations pour demandes de subventions,
- 2 Admissions en non-valeurs